Dossier de mise en candidature pour l'édition 2025 des Prix de l' AFMC

Récompenser et rendre hommage aux personnes qui se sont distinguées par leur leadership, leur excellence et leurs réalisations dans le domaine de la medecine universitaire.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 13 octobre 2024

The Association of Faculties of Medicine of Canada /
L'Association des facultés de médecine du Canada
150 Rue Elgin Street, FLR / Étage 10 Ottawa, ON K2P 1L4
Tel/Tél.: 613-730-0687 | Fax/Téléc.: 613-730-1196
www.afmc.ca

AFMC
THE ASSOCIATION OF FACULTIES OF MEDICINE OF CANADA
L'ASSOCIATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU CANADA

Table des matières

Procédure de mise en candidature **3**

Renseignements généraux **4**

Prix de l'administration de l'AFMC **5**

Prix de l'AFMC pour contribution exceptionnelle au perfectionnement du corps professoral au Canada **6**

Prix international AFMC – Charles Boelen pour la responsabilité sociale **7**

Prix des enseignants-cliniciens de l'AFMC **8**

Prix des cliniciens-chercheurs de l'AFMC **9**

Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone **10**

Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone – Contribution de toute une vie *10*

Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone – Leaders en devenir *11*

Prix de l'AFMC en matière de promotion de la santé autochtone – Apprenants *12*

Prix AFMC – John Ruedy pour l'innovation en enseignement médical **13**

Prix AFMC – John Ruedy pour l'innovation en enseignement médical *13*

Prix John Ruedy de l'AFMC pour l'excellence des activités d'érudition en enseignement supérieur des professions de la santé *14*

Prix des apprenants artisans du changement de l'AFMC **15**

Prix AFMC – May Cohen pour l'équité, la diversité et le genre **16**

Prix du mentorat de l'AFMC **17**

Prix de la présidente de l'AFMC pour leadership exemplaire en médecine universitaire à l'échelle nationale **18**

Prix des chercheurs de l'AFMC **19**

Le Prix du bien-être de l'AFMC **20**

Prix des jeunes éducateurs de l'AFMC **21**

Procédure de mise en candidature

Pour tous les prix, à l'exception du Prix pour la promotion de la santé autochtone, **les candidatures doivent être présentées au moyen d'une lettre d'intention du doyen/de la doyenne de la faculté de médecine de l'établissement** du candidat/de la candidate. Chaque faculté peut proposer un(e) candidat(e) pour chaque prix.

Dans le cas du Prix pour la promotion de la santé autochtone, La nomination doit être faite au moyen d'une lettre qui peut être soumise par les communautés autochtones, par exemple par l'intermédiaire des aînés et des gardiens du savoir, ou par le doyen de la faculté de médecine de la faculté du candidat ou de la candidate, avec l'appui des dirigeants de la communauté autochtone. Chaque faculté peut proposer un(e) candidat(e).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un CV abrégé (quatre pages maximum), de deux lettres de soutien à la candidature, dont au moins une détaille l'impact des travaux/contributions du candidat/de la candidate, ainsi que d'autres documents pertinents requis pour répondre aux critères du prix sélectionné. Sur demande spéciale à l'AFMC, la lettre du doyen peut être incluse dans les lettres de soutien. Veuillez ne pas soumettre un CV détaillé ou des documents supplémentaires, sauf si les critères de nomination pour le prix individuel l'exigent. Les documents annexes doivent se limiter à des résumés des travaux pertinents et être inclus dans le dossier de candidature.

Veuillez vous assurer que le dossier de présentation de candidature est présenté sous forme ***d'un fichier PDF unique*** **(20 pages au maximum).** Les documents doivent figurer dans l'ordre indiqué **et toutes les pages du dossier sont numérotées en ordre séquentiel.**

Nous ne tiendrons pas compte des dossiers incomplets, de ceux qui ne répondent pas aux critères ou de ceux pour lesquels les documents requis n'ont pas été joints. La date limite de dépôt des candidatures est le **13 octobre 2024**. Nous n'accepterons aucune soumission après cette date.

Renseignements généraux

Le cycle annuel des Prix de l'AFMC commence par l'appel de candidatures qui est lancé tous les ans en juin. On informe d'abord confidentiellement le lauréat/la lauréate et le doyen/la doyenne de sa faculté de médecine. Le nom des lauréats est ensuite dévoilé. Tous les prix sont remis lors de la cérémonie annuelle de remise des Prix de l'AFMC dans le cadre du Congrès international de médecine universitaire (CIMU).

Les lauréats auront des places réservées pour de la cérémonie de remise des prix et des photographies officielles seront prises à des fins de publication. Les lauréats qui ne peuvent pas assister à la cérémonie recevront leur prix par service de messager. L'acceptation des prix par procuration n'est permise qu'à titre exceptionnel.

Prix de l’administration de l’AFMC

Aperçu

Ce prix récompense les contributions de l’administration d’une faculté de médecine dont les efforts et le travail ont contribué au discours national et à l’amélioration de la médecine universitaire canadienne. Il vise à souligner et à mettre en valeur les contributions du personnel administratif non enseignant d’une faculté de médecine canadienne.

Les personnes qui occupent un poste administratif dans l'un des domaines suivants au sein d'une faculté de médecine canadienne peuvent être nommées :

- Admissions
- Affaires cliniques
- Finances
- Administration générale
- Ressources humaines
- Recherche
- Éducation médicale (développement professionnel continu, éducation médicale postdoctorale ou éducation médicale prédoctorale)
- Affaires étudiantes
- Gestion de la technologie de l’information
- Communications
- Philanthropie institutionnelle

Les membres du corps professoral ne sont pas admissibles à ce prix.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve que le candidat ou la candidate a dirigé et/ou joué un rôle déterminant dans l'introduction de meilleures pratiques dans les affaires administratives d'une faculté de médecine canadienne, qui ont eu une application ou des implications au niveau nationale
- une preuve de leadership et de sens de l'innovation dans le domaine de l'administration;
- la preuve d'une contribution exceptionnelle par la participation à des comités ou à des groupes de travail, la reconnaissance/les prix, les évaluations ou les témoignages;
- la démonstration constante de compétences exceptionnelles en matière de leadership efficace, à la fois dans le cadre de leurs responsabilités et au-delà de celles-ci;
- la preuve (par des lettres d'appui) d'un professionnalisme conforme aux valeurs de l'organisation;
- la preuve d'une contribution aux efforts de votre organisation en matière d'EDI, de lutte contre le racisme, d'indigénisation et de lutte contre la discrimination fondée sur la capacité physique;
- la preuve d'un développement professionnel continu ou du développement d'autres personnes au sein de l'organisation.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix de l’AFMC pour contribution exceptionnelle au perfectionnement du corps professoral au Canada

Aperçu

Le Prix de l'AFMC pour contribution exceptionnelle au perfectionnement du corps professoral au Canada reconnaît l'excellence en matière de formation professorale d'un membre du corps professoral d'une faculté de médecine au Canada. Ce prix vise à souligner l'importance du perfectionnement du corps professoral en médecine universitaire. Les membres exceptionnels du corps professoral titulaires d'un doctorat en médecine ou d'un autre diplôme professionnel de la santé qui font preuve de vision, d'innovation et de leadership dans le perfectionnement du corps professoral de leur faculté de médecine sont admissibles.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve d'une feuille de route durable et bien étayée en tant que leader exceptionnel dans la formation professorale au niveau régional, national ou international;
- la preuve de l'excellence du perfectionnement du corps professoral en médecine;
- la preuve d'une contribution exceptionnelle envers la formation professorale par des marques de reconnaissance et des prix ou des évaluations ou des témoignages de professeurs ou d'autres organisations;
- un impact avéré au niveau du perfectionnement du corps professoral grâce à l'innovation dans la conception des programmes d'études, de nouveaux cours ou la livraison de matériel didactique;
- la preuve d'un plaidoyer en faveur de la formation professorale;
- la preuve d’activités de recherche émergentes en formation professorale comme en témoignent l’évaluation de publications par des pairs ainsi que des invitations à donner des présentations, à animer des ateliers et à présenter des affiches et des résumés.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix international AFMC – Charles Boelen pour la responsabilité sociale

Aperçu

Le prix international AFMC – Charles Boelen pour la responsabilité sociale a été créé en 2014. Ce prix de l'AFMC, nommé en l'honneur du Dr Charles Boelen, leader mondial en matière de responsabilité sociale, vise à célébrer des personnes, des groupes de personnes ou des organisations dont les réalisations professionnelles sont un exemple des principes de responsabilité sociale conformément à la définition figurant dans le Consensus mondial pour la responsabilité sociale des facultés de médecine.

Critères de sélection

Une personne, une équipe, un département, une institution, une organisation ou une association du monde universitaire de la santé qui répond aux cinq critères suivants :

- une réponse ciblée aux besoins prioritaires des citoyens et de la société en matière de santé dans le cadre des missions de recherche en éducation et/ou de prestation de services, conformément aux valeurs de qualité, d'équité, de pertinence et d'efficacité;
- une action qui tient compte des besoins globaux des personnes et des déterminants sociaux de la santé de la population;
- un partenariat fort avec les principaux acteurs de la santé pour une synergie efficace dans le développement de la santé;
- l'utilisation d'indices et de mécanismes d'évaluation appropriés pour évaluer l'impact de l'établissement universitaire sur le rendement du système de santé et l'état de santé de la population;
- une contribution aux politiques nationales et infranationales pertinentes à l'appui des établissements universitaires engagés dans des actions pour un plus grand impact sociétal.

Il est entendu que, bien que le prix puisse récompenser des travaux liés à l'un des trois domaines de l'éducation, de la recherche ou de la prestation de services de santé, la préférence sera accordée aux travaux portant sur les trois domaines d'une manière intégrée. La priorité sera également accordée à la transférabilité de l'expérience à d'autres établissements universitaires au niveau national, régional ou mondial. Les candidatures de tous les pays et régions seront prises en considération.

Le lauréat ou la lauréate donnera une conférence ou dirigera une séance de réflexion sur un sujet lié à la responsabilité sociale à une date qui correspond à la tenue du CIMU.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Prix des enseignants-cliniciens de l’AFMC

Aperçu

Le Prix des enseignants-cliniciens de l’AFMC reconnaît l'excellence de l'enseignement clinique d'un membre du corps professoral d'une faculté de médecine au Canada. Créé en 2014, ce prix vise à souligner l'importance de l'enseignement clinique en médecine universitaire. Les cliniciens exceptionnels du corps professoral titulaires d'un doctorat en médecine ou d'un autre diplôme professionnel de la santé qui font preuve de vision, d'innovation et de leadership en enseignement clinique dans leur faculté de médecine sont admissibles.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve d'une feuille de route durable et bien étayée en tant qu'enseignant(e) exceptionnel(le) en milieu clinique auprès d'étudiants en médecine, de résidents ou d'autres professionnels de la santé;
- la preuve de l'excellence de l'enseignement, des activités d'érudition et de l'innovation en médecine clinique;
- la preuve de contributions exceptionnelles à l'enseignement clinique récompensées par des marques de reconnaissance, des prix ou des évaluations;
- l’impact avéré sur le plan de l’enseignement clinique, de mesures innovantes dans la conception de programmes d'études, de nouveaux cours ou la livraison de matériel didactique;
- la preuve de l'impact exercé par le candidat/la candidate et récompensé par des prix ou des témoignages élogieux d'apprenants et de pairs;
- la preuve d’activités d’érudition émergentes en enseignement clinique comme en témoignent l’évaluation de publications par des pairs ainsi que des invitations à donner des présentations, à animer des ateliers et à présenter des affiches et des résumés

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix des cliniciens-chercheurs de l’AFMC

Aperçu

Le prix des cliniciens-chercheurs de l’AFMC souligne l'importance de l'excellence dans tous les piliers de la recherche en santé pour l'avancement des connaissances et reconnaît une personne au Canada qui a offert un environnement exceptionnel de formation en recherche aux étudiants en médecine, aux résidents, aux moniteurs, aux étudiants diplômés en recherche en santé et aux moniteurs post-doctoraux. Les cliniciens-chercheurs qui sont des praticiens de la santé autorisés à exercer dans une faculté de médecine ou de sciences de la santé canadienne sont admissibles.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve des résultats de la recherche clinique dans l'amélioration des soins aux patients;
- la preuve de la mise en place d'un milieu de formation professionnelle comprenant le mentorat, le développement professionnel et les possibilités de croissance pour favoriser la carrière des stagiaires;
- la preuve de leadership, de travaux d'érudition et d’activités de défense des intérêts;
- la preuve de contributions exceptionnelles par la participation à des comités ou des groupes de travail, la reconnaissance/les récompenses, les évaluations ou les témoignages.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone – Contribution de toute une vie

Aperçu

Reconnaissance des contributions exceptionnelles au soutien des travaux liés à la santé des peuples autochtones ou à la formation médicale en santé autochtone au cours de la vie du candidat ou de la candidate.

Le Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone reconnaît et célèbre les efforts exceptionnels d'une personne autochtone dans le domaine de l'éducation médicale et/ou de la recherche en santé qui a œuvré pour améliorer la santé des peuples autochtones situés au Canada. Ce prix reconnaît le dévouement exceptionnel d'une personne ou d'un membre du corps professoral envers le démantèlement du racisme anti-autochtone et la promotion de la sécurité culturelle, de la défense des droits, de l'équité en matière de santé et du bien-être des Premières nations, des Métis et des Inuits. Les membres du corps professoral et le personnel d'origine autochtone peuvent faire l'objet d'une nomination

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la description du travail direct et soutenu du candidat ou de la candidate en rapport avec l'amélioration de la santé des peuples autochtones au Canada, la reconnaissance et le respect du savoir autochtone, la reconnaissance et le démantèlement du racisme systémique au sein de la médecine universitaire et/ou la mise en place de modèles améliorés et culturellement sûrs pour la formation efficace des médecins;
- la description de l'impact du travail du candidat ou de la candidate et de ses répercussions sur les populations et les communautés autochtones desservies et/ou sur les apprenants et les enseignants autochtones;
- la preuve d'un esprit de leadership, d'activités de plaidoyer et de collaboration dans le domaine de l'innovation, auprès soit :
  - de communautés autochtones;
  - de facultés;
  - d'institutions/organisations locales ou;
  - d'institutions/organisations nationales.
- la reconnaissance et le soutien des voix de la communauté autochtone à l'égard du candidat ou de la candidate en tant que leader qui fait avancer les priorités fixées par la communauté.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Procédure de mise en candidature

La nomination doit être faite par une lettre de nomination, qui peut être soumise par les communautés autochtones, par exemple par l'intermédiaire des aînés et des gardiens du savoir, ou par le doyen/la doyenne de la faculté de médecine de la faculté du candidat ou de la candidate avec le soutien des chefs de la communauté. Chaque faculté peut proposer un candidat ou une candidate.

Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone – Leaders en devenir

Aperçu

Reconnaissance d'une contribution exceptionnelle et continue au soutien de travaux liés à la santé des populations autochtones ou à la formation médicale en santé autochtone par un leader en devenir (5 à 10 premières années d'exercice).

Le Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone reconnaît et célèbre les efforts exceptionnels d'une personne autochtone dans le domaine de l'éducation médicale et/ou de la recherche en santé qui a œuvré pour améliorer la santé des peuples autochtones situés au Canada. Ce prix reconnaît le dévouement exceptionnel d'une personne ou d'un membre du corps professoral envers le démantèlement du racisme anti-autochtone et la promotion de la sécurité culturelle, de la défense des droits, de l'équité en matière de santé et du bien-être des Premières nations, des Métis et des Inuits. Tous les membres du corps enseignant, les membres du personnel et les médecins praticiens d'origine autochtone peuvent présenter leur candidature.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la description du travail direct et soutenu du candidat ou de la candidate en rapport avec l'amélioration de la santé des peuples autochtones au Canada, la reconnaissance et le respect du savoir autochtone, la reconnaissance et le démantèlement du racisme systémique au sein de la médecine universitaire et/ou la mise en place de modèles améliorés et culturellement sûrs pour la formation efficace des médecins;
- la description de l'impact du travail du candidat ou de la candidate et de ses répercussions sur les populations et les communautés autochtones desservies et/ou sur les apprenants et les enseignants autochtones;
- la preuve d'un esprit de leadership, d'activités d'érudition et d'activités de plaidoyer;
- la preuve de contributions exceptionnelles par la participation à des comités ou à des groupes de travail, reconnaissance/prix, évaluations ou témoignages;
- la reconnaissance et le soutien des voix de la communauté autochtone à l'égard du candidat ou de la candidate en tant que leader qui fait avancer les priorités fixées par la communauté.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Procédure de mise en nomination

La nomination doit être faite par une lettre de nomination, qui peut être soumise par les communautés autochtones, par exemple par l'intermédiaire des aînés et des gardiens du savoir, ou par le doyen/la doyenne de la faculté de médecine de la faculté du candidat ou de la candidate avec le soutien des chefs de la communauté. Chaque faculté peut proposer un candidat ou une candidate.

Prix de l'AFMC en matière de promotion de la santé autochtone – Apprenants

Aperçu

Reconnaissance d'une contribution exceptionnelle à l'appui travaux liés à la santé des populations autochtones ou à la formation médicale en santé autochtone par un apprenant. Le Prix de l'AFMC pour la promotion de la santé autochtone reconnaît et célèbre les efforts exceptionnels d'une personne autochtone dans le domaine de l'éducation médicale et/ou de la recherche en santé qui a œuvré pour améliorer la santé des peuples autochtones situés au Canada. Ce prix reconnaît le dévouement exceptionnel d'une personne ou d'un membre du corps professoral envers le démantèlement du racisme anti-autochtone et la promotion de la sécurité culturelle, de la défense des droits, de l'équité en matière de santé et du bien-être des Premières nations, des Métis et des Inuits. Tous les étudiants, les stagiaires, les résidents et les moniteurs d'origine autochtone peuvent présenter leur candidature.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la description du travail direct et soutenu du candidat ou de la candidate en rapport avec l'amélioration de la santé des peuples autochtones au Canada, la reconnaissance et le respect du savoir autochtone, la reconnaissance et le démantèlement du racisme systémique au sein de la médecine universitaire et/ou la mise en place de modèles améliorés et culturellement sûrs pour la formation efficace des médecins;
- la preuve d'un esprit de leadership, d'activités de plaidoyer et de collaboration dans le domaine de l'innovation, auprès soit :
  - de communautés autochtones;
  - de facultés;
  - d'institutions/organisations locales ou;
  - d'institutions/organisations nationales.
- la description de l'impact du travail du candidat ou de la candidate et de ses répercussions sur les populations et les communautés autochtones desservies et/ou sur les apprenants et les enseignants autochtones;
- la preuve de contributions exceptionnelles par la participation à des comités ou à des groupes de travail, reconnaissance/prix, évaluations ou témoignages;
- la reconnaissance et le soutien des voix de la communauté autochtone à l'égard du candidat ou de la candidate en tant que leader qui fait avancer les priorités fixées par la communauté;
- d'autres obligations communautaires telles que des considérations socioculturelles (cérémonie, prise en charge des autres).

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Procédure de mise en nomination

La nomination doit être faite par une lettre de nomination, qui peut être soumise par les communautés autochtones, par exemple par l'intermédiaire des aînés et des gardiens du savoir, ou par le doyen/la doyenne de la faculté de médecine de la faculté du candidat ou de la candidate avec le soutien des chefs de la communauté. Chaque faculté peut proposer un candidat ou une candidate.

Prix AFMC – John Ruedy pour l’innovation en enseignement médical

Aperçu

Les Prix John Ruedy de l'AFMC pour l'innovation en éducation médicale sont deux prix nationaux destinés à reconnaître le travail d'innovation en enseignement médical. Les deux prix soulignent les contributions apportées par le Dr John Ruedy au cours d'une vie d'études et de travail dans cinq centres médicaux canadiens, dont l'Université Dalhousie où il a été doyen de 1992 à 1999. Son intérêt pour l'avancement des pratiques d’enseignement de la médecine, son engagement auprès de nombreuses facultés de médecine canadiennes et ses propres publications, dont plusieurs manuels, ont conduit à la décision d'ouvrir ces prix à toutes les personnes travaillant dans les facultés de médecine canadiennes et de reconnaître l'héritage qu'il laisse aux étudiants en médecine, aux résidents et aux cliniciens.

Prix AFMC – John Ruedy pour l’innovation en enseignement médical

Le premier prix Ruedy, le Prix AFMC – John Ruedy pour l'innovation en enseignement médical, sera décerné à une personne ou à un groupe qui a innové dans le domaine des aides à l'apprentissage ou d'autres aides à l'enseignement jugées précieuses par la communauté médicale et l'enseignement médical, y compris les progrès technologiques tels que les applications, les sites Web, l'intelligence artificielle, les robots, les avatars, les jeux, etc. qui sont considérés comme de nouveaux ajouts à la boîte à outils éducative pour les études médicales prédoctorales ou postdoctorales ou la formation médicale continue.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre:

- la preuve des réalisations du candidat/de la candidate en matière d'innovation dans les documents d'éducation médicale dans sa faculté de médecine ou au-delà de celle-ci à l'échelle provinciale et nationale;
- la preuve de l'existence d’activités d’érudition dans le domaine de l'éducation médicale dans le cadre de la formation médicale prédoctorale, postdoctorale ou continue;
- la preuve de leadership menant à des changements avec un impact avéré sur l'innovation en éducation médicale par l'utilisation de la technologie;
- la participation à des comités ou à d'autres activités d'innovation en éducation médicale utilisant la technologie.

Le premier prix sera remis lors du Congrès international sur la médecine universitaire (CIMU). Les personnes lauréates recevront un prix de 4 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix John Ruedy de l'AFMC pour l'excellence des activités d'érudition en enseignement supérieur des professions de la santé

Le Prix John Ruedy de l'AFMC pour l'excellence des activités d'érudition en enseignement supérieur des professions de la santé récompense les personnes apprenantes pour leur potentiel scientifique dans le domaine de l'enseignement des professions de la santé (EPS). Le terme « personne apprenante » comprend toute personne suivant une formation formelle aux cycles supérieurs en enseignement des professions de la santé (niveau doctorat ou maîtrise). Les travaux d'érudition peuvent toucher les domaines suivants :

- L'innovation pédagogique (p. ex. programme d'études, évaluation, enseignement et apprentissage)
- L'innovation dans la production des connaissances (p. ex. de nouvelles approches des problématiques, des défis ou des méthodologies)
- L'innovation dans l'application des connaissances (p. ex. innovation dans le transfert des connaissances)

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre les éléments suivants :

Un résumé du travail indiquant :

1) Le défi : le défi que l'innovation permettra d'aborder;
2) L'approche : la manière dont le défi sera abordé;
3) L'incidence potentielle : pourquoi ce travail est-il important;
4) La capacité : pourquoi le candidat ou la candidate est la bonne personne pour accomplir ce travail.

   Le résumé ne doit pas dépasser 1000 mots.

   - Une lettre d'appui du superviseur ou de la superviseure du travail indiquant pourquoi la personne candidate mérite d'être considérée pour le prix;
   - Une lettre de mise en candidature rédigée par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine.

Les lettres d'appui doivent être rédigées sans marques de genre. On peut recourir, entre autres, à l'emploi du pronom neutre « iel ».

Cette catégorie comprendra trois prix. Les personnes lauréates seront sélectionnées à la suite d'un processus d'examen par les pairs avant la tenue du Congrès international de l'AFMC sur la médecine universitaire. Chacun de ces trois prix comprendra le prix et un prix associé de 1 500 $. Les prix seront décernés lors du Congrès international sur la médecine universitaire (CIMU). Les lauréats seront invités à présenter leurs travaux lors d'une session prévue à cet effet, à une date correspondant à la tenue du CIMU.

L'AFMC offrira à la personne ou aux personnes lauréates une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Prix des apprenants artisans du changement de l'AFMC

Aperçu

Les deux Prix des apprenants artisans du changement de l'AFMC récompensent chacun un apprenant en médecine (étudiant en médecine/résident) exceptionnel et 2) un étudiant diplômé ou un chercheur postdoctoral en recherche dans le domaine de la santé qui a créé un changement réel et significatif pour les personnes en formation dans les facultés de médecine ou les facultés des sciences de la santé canadiennes. Les apprenants en éducation médicale et les stagiaires en recherche dans le domaine de la santé sont admissibles, y compris tout étudiant de niveau prédoctoral ou postdoctoral, tout étudiant diplômé ou tout chercheur postdoctoral actuellement inscrit ou en formation dans une faculté de médecine ou de sciences de la santé au Canada.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre:

- la preuve de leadership, d'activités de défense des intérêts et de collaboration en matière d'innovation au sein de leur faculté;
- la preuve de contributions exceptionnelles par le biais de l'engagement dans le travail de la faculté (par exemple, y compris, mais sans s'y limiter, les comités, les groupes de travail, les projets, l'établissement de nouvelles initiatives et la reconnaissance antérieure).

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Prix AFMC – May Cohen pour l'équité, la diversité et le genre

Aperçu

Le prix AFMC – May Cohen pour l'équité, la diversité et le genre a été créé comme prix national en 2003. Ce prix reconnaît les efforts ou les réalisations exceptionnelles d'une personne, d'un programme, d'un département ou d'une faculté pour améliorer la diversité et l'équité entre les sexes et faciliter l'inclusion au sein du milieu de la médecine universitaire au Canada. Nommé en l'honneur de May Cohen, le prix vise à illustrer les caractéristiques qu'elle représente.

Pionnière en matière de changement positif dans la santé des femmes, May Cohen a obtenu son diplôme au tout premier rang de sa classe en 1955, à une époque où moins de sept pour cent des étudiants en médecine au Canada étaient des femmes. Après une carrière de vingt ans comme médecin de famille à Toronto, la D^{re} Cohen s'est jointe au département de médecine familiale de l'Université McMaster en 1977 et a été doyenne associée des services de santé de 1991 à 1996. En 1991, elle a cofondé le premier bureau axé sur la santé des femmes dans une faculté de médecine, ce qui a incité plusieurs facultés de médecine à emboîter le pas et a mené à la création du Women's Health Inter School Curriculum Committee pour les facultés de médecine de l'Ontario. May Cohen a été intronisée au Temple de la renommée médicale canadienne et a été faite Officier de l'Ordre du Canada.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve des réalisations du candidat/de la candidate en matière d'amélioration des milieux en ce qui a trait à l'équité, à la diversité et au genre ainsi qu'à l'inclusivité dans sa faculté de médecine ou au-delà de celle-ci à l'échelle provinciale et nationale;
- une preuve d'activités d'érudition dans le domaine de l'équité, de la diversité, des questions de genre et de l'inclusivité;
- la preuve de leadership dans la conduite du changement avec un impact démontré dans l'amélioration de l'équité, de la diversité et des questions de genre en médecine universitaire;
- la participation à des comités ou à d'autres activités sur le thème de l'équité, de la diversité, du genre et de l'inclusivité;
- des caractéristiques personnelles qui incarnent les valeurs qui soutiennent l'équité, la diversité, le genre et l'inclusivité en médecine universitaire.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Prix du mentorat de l’AFMC

Aperçu

Le Prix de mentorat de l'AFMC récompense un membre du corps professoral qui fait preuve d'un engagement exemplaire et soutenu pour offrir un mentorat, des conseils et une inspiration exceptionnels à ses collègues des facultés de médecine canadiennes. Ce prix reconnaît le temps que les mentors consacrent à fournir des conseils pour le développement de carrière dans le travail clinique, l'enseignement, l'éducation, la recherche, le leadership et la défense des intérêts. Le dévouement des mentors des facultés favorise le développement de carrière et la réussite universitaire de leurs collègues. Ce prix reconnaît également la nature altruiste du mentorat.

Sont admissibles les professeurs cliniciens ou les chercheurs en santé exceptionnels, titulaires d'un diplôme de médecine ou d'un autre diplôme professionnel de la santé, qui ont démontré, par leur dévouement, une contribution substantielle au mentorat au sein de leur faculté de médecine.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve d'une expérience soutenue en tant que mentor exceptionnel;
- Preuve d'excellence en matière de leadership, d'érudition et d'innovation dans le domaine du mentorat;
- la preuve de contributions exceptionnelles au mentorat par le biais de reconnaissances/récompenses et/ou d'évaluations;
- un impact démontré en tant que mentor par des témoignages de mentorés.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix de la présidente de l'AFMC pour leadership exemplaire en médecine universitaire à l'échelle nationale

Aperçu

Ce prix récompense des personnes pour l'excellence et le leadership dont elles ont fait preuve au niveau national en vue de faire progresser la vision de l'AFMC en ce qui a trait à la médecine universitaire, que ce soit dans le domaine de la recherche ou de l'éducation. Les candidats doivent être membres d'une faculté de médecine canadienne et avoir à leur actif des réalisations remarquables qui ont eu un impact extraordinaire au niveau national en ce qui a trait à leur leadership. Les candidats doivent être reconnus pour leur excellence dans les domaines de l'enseignement médical, de la recherche biomédicale ou de la recherche sur les services de santé. Les personnes ayant occupé ou occupant un poste de doyen, qui sont ou ont été membres du Conseil d'administration de l'AFMC ou qui sont ou ont été des employés ou des consultants rémunérés de l'AFMC ne sont pas admissibles à ce prix.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve de deux ou plusieurs réalisations extraordinaires au niveau national qui démontrent un impact substantiel dans l'enseignement médical, la recherche biomédicale ou les sciences de la santé. Pour chacune d'entre elles, il peut s'agir :
    - d'un solide dossier de travaux d'érudition évalués par les pairs dans le domaine sera pris en considération, mais ce n'est pas obligatoire;
    - des déclarations spécifiques provenant de l'extérieur de la faculté du candidat qui témoignent des avantages du travail du candidat au-delà de sa faculté d'origine (c.-à-d. l'impact sur plus d'une faculté de médecine canadienne);
    - lorsque le travail a été accompli par un comité, le président ou d'autres membres de ce comité peuvent décrire dans quelle mesure le candidat a été responsable des réalisations du comité;
    - la preuve d'un engagement efficace à défendre l'excellence en matière d'éducation médicale et de recherche biomédicale ou en sciences de la santé.
- La preuve d'un travail exemplaire grâce au leadership au sein de comités nationaux et à d'autres activités bénévoles. Cela peut inclure :
    - la preuve que le candidat est hautement considéré par ses pairs, grâce à des reconnaissances telles que des prix, des présentations invitées, des conférences ou des ateliers;
    - des déclarations de collègues, d'étudiants ou d'administrateurs sur l'efficacité du candidat en matière de changement ou d'innovation;
    - une indication de l'étendue et de la diversité des activités de leadership menées par le candidat à d'autres niveaux tels que local, provincial ou international.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.

Prix des chercheurs de l’AFMC

Aperçu

Le Prix des chercheurs de l'AFMC souligne l'importance de l'excellence dans tous les piliers de la recherche en santé pour l'avancement des connaissances et reconnaît une personne au Canada qui a offert un environnement exceptionnel de formation en recherche aux étudiants de niveau prédoctoral, aux étudiants en médecine, aux étudiants diplômés, aux résidents, aux moniteurs et aux chercheurs postdoctoraux. Les chercheurs en santé titulaires d'un doctorat (et qui ne sont pas des praticiens/fournisseurs de soins de santé autorisés) dans une faculté de médecine ou de sciences de la santé canadienne sont admissibles.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- Preuves illustrant des exemples de la recherche en santé dans l'avancement des connaissances;
- la preuve de la mise en place d'un milieu de formation professionnelle comprenant le mentorat, le développement professionnel et les possibilités de croissance pour favoriser la carrière des stagiaires et des chercheurs postdoctoraux;
- la preuve de leadership, de travaux d’érudition et d’activités de défense des intérêts;
- la preuve de contributions exceptionnelles par la participation à des comités ou des groupes de travail, la reconnaissance/les récompenses, les évaluations ou les témoignages.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Le Prix du bien-être de l’AFMC

Aperçu

Le Prix du bien-être de l'AFMC récompense une personne au Canada qui a fait preuve de dévouement pour la promotion et l'avancement du bien-être des médecins, des étudiants en médecine, des résidents, des moniteurs et/ou des chercheurs, des étudiants diplômés et des postdoctorants. Les cliniciens de la faculté, les étudiants en médecine, les résidents ou les étudiants diplômés associés à une faculté de médecine canadienne sont admissibles.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve de l'avancement et de la promotion du bien-être des médecins, des étudiants en médecine, des résidents, des moniteurs, des étudiants diplômés et/ou des membres du corps professoral, des chercheurs, des étudiants diplômés et des postdoctorants en médecine universitaire au Canada;
- la preuve de travaux d'érudition et d'innovation dans le domaine du bien-être des professeurs et des apprenants;
- la preuve de contributions exceptionnelles par la participation à des comités ou à des groupes de travail sur le bien-être, par des reconnaissances/récompenses, des évaluations ou des témoignages;
- un impact démontré par la participation à des initiatives ou des projets visant à améliorer le bien-être des personnes travaillant en médecine universitaire au Canada.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d’hébergement.

Prix des jeunes éducateurs de l'AFMC

Aperçu

Le Prix des jeunes éducateurs de l'AFMC reconnaît les efforts exceptionnels ou les réalisations remarquables d'une personne au cours de ses sept premières années en tant que membre du corps professoral qui ont mené à des changements au sein de sa faculté ou du milieu médical en général. Les candidats ou les membres du corps professoral exceptionnels qui font preuve de vision, d'innovation et de leadership dans leur faculté de médecine sont admissibles.

Ce prix n'est ouvert qu'aux candidats titulaires d'un doctorat en médecine ou d'un diplôme d'études supérieures dans un domaine connexe de la santé.

Critères de sélection

La proposition de candidature doit comprendre :

- la preuve de l'excellence dans le secteur de l'enseignement. Cela peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :
  - des déclarations et évaluations par des apprenants ou des pairs membres du corps enseignant et/ou des récompenses pour le leadership ou l'innovation en éducation.
- la preuve de l'excellence dans le secteur de l'éducation médicale. Cela peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :
  - des publications évaluées par des pairs, des présentations, des ateliers, des affiches et des résumés sollicités.
- la preuve de l'excellence dans le secteur de l'innovation. Cela peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :
  - des indicateurs de l'impact exercé en dirigeant le changement ou en faisant preuve d'innovation et de vision;
  - la création, la révision et l'élaboration de programmes d'études, de stratégies d'enseignement/apprentissage et d'évaluation, évaluation de programmes éducatifs, application ou développement de normes, engagement des parties prenantes, utilisation ou développement de ressources humaines et autres.

Le prix sera remis lors du Congrès international de médecine universitaire (CIMU). Les lauréats recevront des honoraires de 1 500 $, une inscription complète au congrès, le remboursement des frais de transport aérien en classe économique, une nuit d'hébergement.